



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 14 OCT. 2004

Monsieur le Directeur
de l'établissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2004-COGLHF-0039 du 8 septembre 2004.
Thème : visite générale et refroidissement.

N/REF : DSNR CAEN/0973/2004

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 8 septembre 2004 sur les piscines C, D et E de l'établissement COGEMA de La Hague.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 8 septembre 2004 était une visite à caractère général. Les inspecteurs se sont fait présenter les données de fonctionnement des installations et les événements survenus depuis les dernières inspections.

Les inspecteurs ont interrogé l'exploitant sur le fonctionnement général de l'atelier, ainsi que sur le respect des engagements pris à l'occasion des inspections et des incidents ayant affectés les piscines. Ils ont ensuite visité les installations, en examinant particulièrement les aspects liés au refroidissement, ainsi que la salle de conduite.

... / ...

Les inspecteurs n'ont relevé aucun constat d'écart notable au cours de l'inspection. Toutefois, des demandes d'informations complémentaires et des remarques ont été formulées, notamment vis-à-vis de la mise en œuvre du système du nettoyage des fonds de piscines et le conditionnement des résines.

A. Demandes d'actions correctives

Sans objet.

B. Compléments d'information

B.1. Système de refroidissement, Piscine D

Le circuit de refroidissement de la Piscine D a fait l'objet d'une fuite ayant pour origine un processus de corrosion externe d'une tuyauterie favorisé par l'accumulation d'eau de pluie. Les investigations de COGEMA ont montré que le problème rencontré n'existait que sur la Piscine D. Concernant les circuits de refroidissement de cette piscine, un suivi approfondi de l'étanchéité interne des vannes d'isolement inter collecteurs a été réalisé.

En réponse aux demandes formulées dans le cadre du suivi de l'inspection du 4 février 2003, vous avez indiqué que les résultats des investigations menées par le groupe de travail seront transmis.

Je vous demande de préciser à quelle échéance ces éléments seront transmis.

B.2. Les déchets résines des cartouches

Le système prévu pour conditionner les résines usagées dans une installation de l'atelier NPH (ACR) et recycler les cartouches de nouvelle génération est mis en œuvre. Environ 470 kg de résine ont été transférés vers ACR en juillet 2004. Pour 2005, il est prévu de mélanger des résines billes et des résines broyées ; il est important d'entamer le dialogue avec l'ANDRA afin d'informer cet établissement du développement de cette affaire.

Je vous demande de m'indiquer à quelle échéance vous envisagez d'ouvrir ce dialogue.

B.3 Nettoyage des fonds de bassins

La mise au point du système de nettoyage des fonds de bassins de piscine n'a pas été achevée en 2003. Ce dispositif a eu des difficultés, notamment dans le domaine de la radioprotection. Cependant, les essais actifs commenceront au milieu d'octobre 2004 pour une mise en service avant la fin de l'année 2004.

Je vous demande de confirmer que l'information ci-dessus est bien correcte et de m'informer quand ce dispositif de nettoyage sera mis en service.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
le chef de division,

SIGNE PAR

Franck HUIBAN